

EXERCICE 2008

IEH

Moyenne tension		Basse tension	
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT

I. Tarif de raccordement (art.4 A.R. 11.7.2002) :

1. Etude d'orientation :				
<p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les études d'orientation pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p><b>Injection :</b>                      production décentralisée non-éolienne 2.607 euro                      production décentralisée éolienne 3.593 euro                      production décentralisée BT sur réseau existant pas d'application                      production décentralisée BT hors réseau pas d'application</p> <p><b>Prélèvements</b>                      &gt; 5 MVA 2.100 euro                      &gt; 1.000 kVA pas d'application                      &gt; 100 kVA et &lt;= 1.000 kVA pas d'application                      &lt;= 100 kVA (*) 220 euro</p> <p>(*) Il n'est pas nécessaire de faire une étude d'orientation dans le cas d'un raccordement individuel en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100m</p> <p>Si raccordement existant, gratuit pour les autoproducteurs BT dont l'injection est inférieure au prélèvement.</p>				
<p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir l'étude de détail pour tout nouveau raccordement ou pour l'adaptation d'un raccordement existant</p> <p><b>Injection :</b>                      production décentralisée non-éolienne 6.903 euro                      production décentralisée éolienne 8.707 euro                      production décentralisée BT sur réseau existant pas d'application                      production décentralisée BT hors réseau pas d'application</p> <p><b>Prélèvements</b>                      &gt; 5 MVA 3.220 euro                      &gt; 1.000 kVA pas d'application                      &gt; 100 kVA en &lt;= 1.000 kVA pas d'application                      &lt;= 100 kVA (*) 410 euro</p> <p>(*) Il n'est pas nécessaire de faire une étude d'orientation dans le cas d'un raccordement individuel en zone d'habitation ou en zone d'expansion pour lequel l'habitation la plus proche se trouve à moins de 100m</p> <p>De même, aucun coût relatif à une étude de détail ne sera facturé pour une demande de raccordement répondant aux conditions ci-dessus</p> <p>Si raccordement existant, gratuit pour les autoproducteurs BT dont l'injection est inférieure au prélèvement.</p>	<p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.</p>	<p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.</p>	<p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.</p>	<p>Si l'étude de détail reprend intégralement les données de l'étude d'orientation, son coût sera diminué du coût, déjà facturé, de l'étude d'orientation.</p>

EXERCICE 2008

IEH

	Moyenne tension			Basse tension
	(2)	(3)	(4)	(5)
	TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT
<b>3. Raccordement :</b>			PSD = Prix standard des devis pour les raccordements (p5)	PSD = Prix standard des devis pour les raccordements (p6)
<p>Le tarif à caractère unique destiné à couvrir les coûts d'un nouveau raccordement ou de l'adaptation / renforcement d'un raccordement existant, pour lequel l'opportunité doit être offerte à l'utilisateur de choisir entre l'achat et la location des appareils</p> <p><u>Injection :</u></p> <p><u>Prélèvements</u></p> <p><b>1. Raccordement MT</b></p> <p>1.1. La puissance de raccordement &gt;= 5.000 kVA</p> <p>1.2. La puissance de raccordement &lt; 5.000 kVA</p> <p><b>2. Raccordement BT</b></p> <p>2.1. Client professionnel</p> <p>2.1. Client résidentiel</p>	<p><b>VOIR ANNEXE 1</b></p> <p>Voir annexes 1 et 3</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p>	<p><b>VOIR ANNEXE 2</b></p> <p>Pas d'application</p> <p>Voir annexes 2 et 3</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p>	<p>Ce tarif est établi sur base du PSD relatif à la réalisation du nouveau raccordement ou à l'adaptation / renforcement du raccordement existant</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Voir annexes 5 et 7</p> <p>Pas d'application</p>	<p>Ce tarif est établi sur base du PSD relatif à la réalisation du nouveau raccordement ou à l'adaptation / renforcement du raccordement existant</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Pas d'application</p> <p>Voir annexes 4 - 6 - 7</p> <p>Voir annexes 4 - 6 - 7</p>
<b>4. Formule de location des appareils de comptage :</b>				
<p>Le tarif à caractère périodique qui rémunère le droit d'utilisation d'un appareil de mesure par un utilisateur de réseau lorsque celui-ci a fait le choix d'une formule de location de cet appareil</p> <p><b>AMR</b></p> <p><b>MMR</b></p> <p><b>Relève annuelle</b></p> <p>Coefficient de réduction / augmentation fonction de la complexité</p> <p>Coefficient de réduction / augmentation fonction de la présence de plusieurs raccordements</p>	<p>3,50 EUR / mois</p> <p>pas d'application</p> <p>pas d'application</p>	<p>3,50 EUR / mois</p> <p>2,80 EUR / mois</p> <p>pas d'application</p> <p>pas d'application</p>	<p>3,50 EUR / mois</p> <p>2,80 EUR / mois</p> <p>pas d'application</p> <p>pas d'application</p>	<p>2,80 EUR / mois</p> <p>0,56 EUR / mois</p> <p>pas d'application</p> <p>pas d'application</p>
<b>5. Formule de location des installations de transformation :</b>				
<p>Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau des installations de transformation, de compensation de l'énergie réactive ou de filtrage de la tension, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>
<b>6. Formule de location d'installations complémentaires de sécurité</b>				
<p>Le tarif périodique destiné à couvrir le droit d'usage par un utilisateur du réseau d'installations complémentaires de sécurité, d'alarme, de mesure et de comptage, ainsi que les installations complémentaires permettant les commandes centralisées et/ou les interventions à distance, lorsque celui-ci a opté pour une formule de location pour l'une ou plusieurs de ces installations</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>	<p>pas d'application</p>

EXERCICE 2008

IEH

Moyenne tension			Basse tension
(2)	(3)	(4)	(5)
TransMT (=clients directs raccordés grand poste)	26-1kV (=Moyenne tension GRD)	TransBT (=MT/BT assimilés)	BT

En cas d'étude de détail avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détail.

**Tarif de raccordement - segment : client TransMT (<20kV, 5000kVA<P<25000kVA)**

Modalités d'application conformes à la description des tarifs généraux de raccordement au réseau de distribution d'électricité.

Le tarif de raccordement est d'application pour tout raccordement standard au réseau MT de type TRANS MT conforme aux prescriptions techniques du gestionnaire du réseau de distribution, pour autant que le client ait pris soin des travaux et des livraisons qui lui ont été confiés et que les prix de raccordement soient confirmés par le GRD.

A Droit de prélèvement de puissance < 20 kV et 25,000 kVA et <= 400 m			B + C raccordement + comptage		D Divers	D	D Remarques
pose des câbles en domaine public incluse sur un maximum de 400m suivant trajet déterminé par le GRD Si le raccordement est réalisé sur un poste déporté, une participation dans la liaison Poste Elia - Poste déporté sera facturée au client sous forme d'un A'			Un forfait raccordement comprend : - fourniture et placement de 2 ou 3 logettes AU POSTE y compris protection lmax, lo, protection différentielle - fourniture et placement des TC, TT et dalle de comptage AU POSTE y compris câblage, tests et mise en service - pose de 2 ou 3 câbles et du câble de télésignalisation dans l'enceinte du POSTE fourniture et confection des terminales aux 2 extrémités de chaque câble Pour les sites raccordés via 1 seul câble, les postes B, C et D sont divisés par 2.		comprend module de comptage, coffret, câblage étalonnage mise en service comptage toujours au poste	Ces prix sont valables pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard. Ils ne sont pas d'application pour les travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.	Tarif valable pour injection ou prélèvement.  <b>Renforcements :</b> Si le raccordement et le module de comptage sont suffisants, seul le droit de prélèvement de puissance sera dû pour l'augmentation. Si ce n'est pas le cas, le renforcement sera traité comme un nouveau raccordement à l'exception du terme A où seul le complément de puissance sera facturé.
Puissance maximale (kVA)	Tension (Volt)	Forfait par kVA prix(€)	Raccordement en direct sur le poste de transformation prix(€)	Toujours mesure de kVA + kWhn + kWhs + kVARh <b>Excl. Prix compteur</b> prix(€)	Tout travail hors standard, réalisé à la demande de l'utilisateur de réseau, sera comptabilisé comme travaux divers et facturé sur base des prix unitaires 2008 en annexe 3 "Prestations diverses"		
		<b>minimum 5000 kVA</b>					
8000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	7,92 €/kVA	182.945 €	8.053 €	pour pose des câbles PRC et de sign> 400m	173 €/m (2 x 240°+sign)	<b>Remarques</b> Transfos de courant pour protection cabine utilisateur non compris Tracé des câbles défini par le GRD Transfos Courant soumis à l'approbation du GRD Cabine conforme à la spécification SYNERGRID C2/112 Type de protection déterminé par GRD
10,000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	7,39 €/kVA	184.152 €	8.053 €	pour pose des câbles PRC et de sign> 400m	200 €/m (2 x 400°+sign)	Section et nombre de câbles en fonction de la demande de puissance Le comptage est toujours propriété du GRD et installé au poste Groupe de comptage, toujours AMR avec mesure au moins de kW+kWhnu+kWhsu+kVARh Câbles dans un seule tranchée, y compris câble de signalisation (gaine)
16,000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	5,80 €/kVA	271.517 €	12.080 €	pour pose des câbles PRC et de sign> 400m	253 €/m (3 x 240°+sign)	<b>Non compris</b> Relais de protection chez le client + armoire de signalisation télécommande des logettes de l'utilisateur, Indicateurs Courant Défaut télésignalés mise à disposition des impulsions inspection de la cabine de l'utilisateur ni sa mise en service remblai, déblai ou assainissement du sol en domaine public ou privé perçement ou étanchéité des percements réservés aux câbles coûts des études d'orientation et/ou de détail Forage si obstacle (pont, cours d'eau, chemin de fer, autoroute, ...) non inclus même dans les 400 premiers mètres
20,000 kVA	6 kV 10-11 kV 15 kV	5,43 €/kVA	273.319 €	12.080 €	pour pose des câbles PRC et de sign> 400m	293 €/m (3 x 400°+sign)	
>20 MVA	15 kv	5,43 €/kVA	raccordement hors standard (devis établi sur base des prix en annexe 3)				Tout terrassement en domaine privé (tranchées, placement de gaines d'attente, réfection de voirie privée, percements des maçonneries, ...)

prix unitaires en Euros, FGC, hors TVA

Ces montants sont des interventions et ne donnent aucun droit de propriété sur les installations en domaine public qui restent propriété du GRD

Tarif applicable à partir du 01/01/2008